



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.



Public Safety
Canada

Sécurité publique
Canada



www.publicsafety.gc.ca/ncpc

www.securitepublique.gc.ca/cnpc

Priorités de financement dans le cadre de la Stratégie nationale pour la prévention du crime

Automne 2012

NATIONAL CRIME PREVENTION CENTRE / CENTRE NATIONAL DE PRÉVENTION DU CRIME

Canada

Publié par le :

Centre national de prévention du crime (CNPC)
Sécurité publique Canada
Ottawa, Ontario, Canada
K1A 0P8

Visitez le site Web de Sécurité publique Canada pour ajouter votre nom à la liste de distribution : www.securitepublique.gc.ca/CNPC.

**Numéro de catalogue : PS114-7/2012F-PDF
ISBN : 978-1-100-99705-6**

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2012

Ce matériel peut être reproduit sans permission à des fins non commerciales à condition d'en citer la source.

This publication is also available in English under the title: Funding priorities under the National Crime Prevention Strategy – 2012.

Table des matières

MANDAT DE LA STRATÉGIE NATIONALE POUR LA PRÉVENTION DU CRIME	2
1. PRÉVENTION DE LA VIOLENCE CHEZ LES JEUNES DE 12 À 17 ANS	3
1.1 Contexte.....	3
1.1.1 Définition	3
1.1.2 Contexte.....	3
1.1.3 Justification	5
1.2 Facteurs de risque de violence chez les jeunes.....	6
2. PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE CHEZ LES JEUNES AUTOCHTONES EN MILIEU URBAIN.....	9
2.1 Contexte.....	9
2.1.1 Définition	9
2.1.2 Contexte.....	9
2.1.3 Justification	10
2.2 Facteurs de risque de délinquance chez les jeunes autochtones	11
3. PRÉVENTION DE L'INTIMIDATION EN MILIEU SCOLAIRE.....	13
3.1 Contexte.....	13
3.1.1 Définition	13
3.1.2 Contexte.....	13
3.1.3 Justification	14
3.2 Facteurs de risque liés à l'intimidation à l'école	15
BIBLIOGRAPHIE	17

Mandat de la Stratégie nationale pour la prévention du crime

La mission du Centre national de prévention du crime consiste à :

faire preuve de leadership à l'échelle nationale quant aux moyens efficaces et efficaces de prévenir et de réduire la criminalité en s'attaquant aux facteurs de risque connus dans les populations et les milieux à risque élevé.

La Stratégie nationale pour la prévention du crime (SNPC) assure le leadership national en ce qui a trait au développement des connaissances canadiennes concernant les moyens efficaces de réduire et de prévenir la criminalité. À ce titre, le Centre national de prévention du crime (CNPC) soutient la mise en œuvre et l'évaluation de programmes modèles et prometteurs afin de déterminer leur efficacité à prévenir les comportements criminels parmi des personnes susceptibles de commettre des actes de délinquance. Ces connaissances ont pour objectif d'aider les collectivités, les autres ordres de gouvernement et les intervenants dans le domaine de la prévention du crime à prendre des décisions éclairées sur la façon d'investir leurs ressources limitées dans la prévention du crime.

Compte tenu des sommes disponibles sous la SNPC et de la diversité des priorités en matière de sécurité publique, il est nécessaire d'attribuer les fonds de manière stratégique. À cette fin, le CNPC doit trouver un équilibre entre a) concentrer ses efforts sur les régions ou les collectivités qui ont des besoins pressants et vérifiables en matière de prévention du crime, b) combler les lacunes dans la base de connaissances sur les programmes de prévention efficaces, c) appuyer les priorités de sécurité publique des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, et d) prendre en compte les questions relatives à la possibilité de pérenniser les programmes efficaces ou à la capacité des organisations à mettre ces programmes en œuvre auprès de la population cible.

C'est sur cette base que le CNPC a déterminé les principaux thèmes de l'appel de propositions du Fonds d'action en prévention du crime (FAPC) pour l'année 2012 :

- Prévention de la violence chez les jeunes de 12 à 17 ans;
- Prévention de la délinquance chez les jeunes autochtones en milieu urbain;
- Prévention de l'intimidation en milieu scolaire.

Les sections suivantes approfondissent ces thèmes et en expliquent le contexte et la justification.

1. Prévention de la violence chez les jeunes de 12 à 17 ans

1.1 Contexte

1.1.1 Définition

Selon l'Organisation mondiale de la Santé (2002), la violence chez les jeunes est :

*la menace ou l'utilisation intentionnelle de la force physique ou du pouvoir exercée par ou à l'encontre d'enfants, d'adolescents ou de jeunes adultes âgés de 10 à 29 ans, qui entraîne ou risque fortement d'entraîner un traumatisme, un décès, des dommages psychologiques, un maldéveloppement ou des privations.*¹

Au Canada, l'Agence de la santé publique du Canada définit la violence chez les jeunes comme étant :

*toute agression physique, sexuelle, ou psychologique intentionnelle commise par un ou plusieurs jeunes âgés de 12 à 19 ans envers une autre personne (ou plusieurs).*²

Aux fins de l'appel de propositions du FAPC, le CNPC retiendra la définition suivante :

toute agression physique, sexuelle ou psychologique, visant à blesser, commise à l'encontre de jeunes âgés de 12 à 17 ans ou à l'encontre d'une autre personne (ou de plusieurs personnes) par des jeunes âgés de 12 à 17 ans.

1.1.2 Contexte

a) Statistiques canadiennes

Les taux d'infractions déclarés par les forces policières ont tendance à être plus élevés chez les adolescents et les jeunes adultes, et atteignent un sommet à l'âge de 18 ans. En fait, il existe une relation négative entre l'âge et le crime : les taux de criminalité diminuent à mesure qu'augmente l'âge.³

Le volume et la gravité des crimes violents chez les jeunes ont légèrement diminué au cours des dix dernières années (de 2001 à 2011), malgré une augmentation du nombre de jeunes auteurs présumés d'homicides ou de crimes haineux. À titre d'exemple, entre 2001 et 2011, il y a eu une diminution (12 %) du nombre de crimes violents chez les jeunes (de 1 984 à 1 756 pour 100 000 habitants). Au cours de la même période, il y a eu une légère diminution (3 %) de la

gravité des crimes violents chez les jeunes, l'Indice des crimes avec violence chez les jeunes passant de 91,4 en 2001 à 88,6 en 2011.⁴ Le plus grand nombre de crimes et les crimes les plus violents ont tendance à se produire dans les territoires du Nord et dans les provinces des Prairies du Manitoba et de la Saskatchewan.⁵

En règle générale, les jeunes ont tendance à commettre des crimes non violents. Sur les 135 647 jeunes auteurs présumés d'un crime en 2011, 30 % (42 799) d'entre eux étaient auteurs présumés d'un crime violent. Ce chiffre représente environ 1,8 % du nombre total des jeunes âgés de 12 à 17 ans.^{6, 7} En 2010-2011, seulement 27 % (14 084) de toutes les causes entendues devant les tribunaux de la jeunesse (52 904 au total) étaient des infractions violentes. Depuis 2000-2001, le nombre de causes entendues devant les tribunaux de la jeunesse impliquant des crimes violents contre la personne a diminué de 19 %.^{8, 9}

b) Caractéristiques des crimes violents chez les jeunes

Les crimes violents déclarés par les forces policières qui sont commis par des jeunes sont plus susceptibles de se produire dans les environs ou à l'intérieur d'une demeure privée (34 %), dans les lieux publics extérieurs (25 %) et dans les écoles (23 %).¹⁰

Les jeunes ont tendance à commettre des infractions violentes (p. ex. une agression physique, sexuelle ou un vol qualifié) à une fréquence légèrement plus élevée en semaine (15 % à 17 %) qu'en fin de semaine (10 % à 12 %). En semaine, le nombre de crimes violents chez les jeunes atteint un sommet entre 15 h et 18 h (24 %), et est également élevé à midi et 15 h (21 %). Cependant, en fin de semaine, les crimes violents déclarés par les forces policières qui sont commis par des jeunes ont tendance à survenir plus tard dans la journée, habituellement en soirée entre 18 h et 21 h (19 %) et entre 21 h et minuit (19 %).¹¹

Les jeunes ont tendance à victimiser des jeunes qui ont sensiblement le même âge qu'eux et qu'ils connaissent. En 2008, environ 60% des victimes d'un crime commis par un ou plusieurs jeunes étaient des enfants ou des jeunes de moins de 18 ans.¹² De plus, les agressions physiques envers des adolescents étaient le plus souvent perpétrées par des pairs (44 % pour le groupe de 12 à 14 ans, 43 % pour celui de 15 à 17 ans).¹³

En général, les affaires de voies de fait sur des enfants et des jeunes de moins de 18 ans ne comportent pas l'utilisation d'une arme. Dans les cas où il y a eu des blessures, elles étaient causées le plus souvent par le recours à la force physique (47 %) plutôt que de l'usage d'une arme (15 %).¹⁴ En 2006, environ 5 % de toutes les infractions au *Code criminel* perpétrées par des jeunes impliquaient une arme, le plus souvent un couteau.¹⁵

Des statistiques plus récentes ont montré que les jeunes accusés d'avoir commis une infraction violente sont plus susceptibles d'utiliser une arme à feu que les adultes. En 2010, les forces

policières ont dénombré 1 013 jeunes auteurs présumés ayant commis des crimes avec violence à l'aide d'une arme à feu, ce qui représente 2,4 % des jeunes auteurs présumés de violence. Ce pourcentage était plus élevé que la proportion correspondante pour les adultes (1,6 %).¹⁶

Le nombre de jeunes auteurs présumés de crimes avec violence commis à l'aide d'une arme à feu a globalement augmenté entre 2001 et 2007, sauf en 2004 où il a diminué de 15 %. Entre 2007 et 2010, ce nombre a baissé de 32 %. On observe une tendance similaire pour les taux durant cette période avec baisse de 29 % entre 2007 et 2010. Les vols qualifiés, qui représentaient environ la moitié des crimes avec violence commis par des jeunes à l'aide d'une arme à feu, ont grandement déterminé les taux globaux de crimes de violence perpétrés par des jeunes au moyen d'une arme à feu.¹⁷

1.1.3 Justification

Étant donné que la plupart des crimes commis par les jeunes sont non violents, pourquoi s'attarder à la violence chez les jeunes?

Premièrement, il est bien établi que la délinquance violente persistente, quoique relativement rare (environ 14 % des délinquants et 2 % des délinquantes¹⁸) est associée à une probabilité plus élevée de trajectoire de délinquance à long terme.

La majorité des récidivistes ne commettent pas d'actes de violence, mais une grande partie des délinquants violents sont également récidivistes. À titre d'exemple, selon des échantillons de jeunes Américains, environ 29 % à 36 % des récidivistes sont également des délinquants violents, tandis que 45 % à 53 % des délinquants violents sont des récidivistes. De plus, la plupart des délinquants violents et récidivistes commettent également des actes de délinquance sérieux bien que non violents.^{19, 20}

Parmi les jeunes classés dans la catégorie des délinquants violents, 53 % ont un comportement délinquant à l'âge adulte. Cette proportion augmente à 63 % chez les jeunes délinquants commettant souvent des infractions violentes.²¹ Ainsi, investir dans des programmes ciblés visant à réduire et à prévenir les comportements de violence permettrait de réduire les futurs actes chroniques de violence et de criminalité.

Deuxièmement, les contrevenants violents et récidivistes imposent des conséquences à long terme à la société tant en raison de leurs comportements délinquants, que des coûts financiers et sociaux à court et à long terme associés à la victimisation, aux soins de santé, à la justice pénale, à la perte de revenus dus à l'incarcération, à la peur du crime, etc., qu'ils occasionnent.

Selon l'Organisation mondiale de la Santé (2002), la violence chez les jeunes a de graves conséquences sur les personnes, les familles, les collectivités et les sociétés :

*Les homicides et les agressions non mortelles auxquels des jeunes sont parties contribuent beaucoup au fardeau mondial des décès prématurés, des traumatismes et de l'invalidité. La violence des jeunes nuit considérablement non seulement à ses victimes, mais aussi à leur famille, à leurs amis et à leur communauté. On en voit les effets non seulement sur les décès, la maladie et l'invalidité, mais également sur la qualité de vie. La violence dans laquelle sont impliqués des jeunes fait nettement augmenter les coûts des services de santé et des services sociaux, réduit la productivité, entraîne une dépréciation des biens, perturbe divers services essentiels et, de manière générale, sape le tissu social.*²²

Ces conséquences, qui peuvent se présenter sous la forme de coûts physiques, psychologiques, sociaux ou économiques, peuvent se prolonger tout au long de la vie. Aux États-Unis, par exemple, le *Centre for Disease Control and Prevention* (2008) estime que le coût de la violence chez les jeunes dépasse 158 milliards de dollars chaque année.²³

1.2 Facteurs de risque de violence chez les jeunes

La recherche^{24, 25, 26} en criminologie développementale a permis d'identifier un certain nombre de facteurs de risque qui permettent de prédire les comportements violents chez les jeunes. Ces facteurs²⁷ sont généralement classés en cinq catégories : les caractéristiques individuelles, les facteurs liés à la famille, à l'école, aux pairs ainsi qu'à la collectivité et au voisinage.

a) Caractéristiques individuelles

Le comportement agressif et violent précoce constitue un exemple de facteur de risque individuel. Les garçons de 6 à 13 ans qui manifestent un comportement agressif sont plus susceptibles de commettre des actes de violence à l'adolescence et à l'âge adulte. En fait, les garçons délinquants dont la première infraction était violente commettront davantage d'infractions violentes à l'adolescence et à l'âge adulte que les jeunes délinquants non violents.²⁸ Les autres facteurs de risque individuels comprennent : l'hyperactivité, la difficulté à se concentrer, le comportement à risque et généralement antisocial (p. ex. la toxicomanie). Les attitudes antisociales (p. ex. les attitudes favorables à la violence ou à l'agression, l'hostilité envers l'autorité) sont aussi associées au comportement violent ultérieur chez les garçons.

L'âge auquel une personne commence à commettre des infractions constitue l'un des principaux indicateurs d'une carrière criminelle violente et grave à l'adolescence ou comme jeune adulte. Les délinquants qui commencent très jeunes (10 ans ou moins) à adopter un comportement violent ont des carrières criminelles plus longues et qui s'étendent également sur des périodes plus longues. Ces personnes commettront plus d'infractions, auront des taux de délinquance individuels plus élevés, et leurs infractions seront généralement plus graves et plus violentes que les délinquants ayant commencé plus tard à perpétrer des actes violents.²⁹

b) Facteurs liés à la famille

Les enfants dont les parents ont été arrêtés sont plus susceptibles de commettre des crimes violents. De plus, les parents qui adoptent un comportement agressif sur le plan physique et généralement antisocial présentent le recours à la violence comme une stratégie appropriée pour régler un problème. Les enfants qui ont été maltraités physiquement et négligés sont plus susceptibles que les autres de commettre des crimes violents à l'adolescence et à l'âge adulte.

De la même façon, les enfants dont les parents ont recours à des stratégies parentales coercitives et hostiles ont plus tendance à être agressifs pendant leur enfance et à conserver ce type de comportement durant toute leur vie. De plus, le manque de surveillance parentale, la discipline incohérente et l'orientation punitive extrême prédisent des condamnations futures pour des crimes violents perpétrés à l'encontre des autres. Une exposition chronique aux conflits familiaux et aux violences familiales augmente le risque pour les enfants de devenir eux-mêmes violents par la suite, étant donné que la dysfonction familiale est l'un des facteurs les plus importants présageant d'un avenir violent.³⁰

c) Facteurs liés à l'école

En milieu scolaire, de faibles niveaux de réussite prédisent une délinquance générale chez les jeunes ainsi qu'une plus grande propension à la commission d'actes violents parmi les garçons. De plus, les enfants qui affichent dès le plus jeune âge des problèmes comportementaux et sont perturbateurs dans les salles de classes sont généralement rejetés par leurs pairs, ce qui les rend encore plus susceptibles de s'associer avec des enfants au comportement antisocial qui ont également été rejetés. Un faible intérêt envers l'école et l'absence d'objectifs d'apprentissage augmentent également le risque de violence chez les enfants. Les enfants souvent absents de l'école et qui finissent par ne plus y aller du tout sont plus susceptibles de commettre des actes violents à l'âge adulte.³¹

d) Facteurs liés aux pairs

La fréquentation d'autres jeunes qui démontrent un comportement délinquant augmente la probabilité d'être impliqué dans un crime violent. De même, le fait d'appartenir à un gang contribue encore plus à la perpétration de crimes violents que le fait d'avoir des pairs délinquants, car les activités des gangs comme les rites d'initiation, le vol qualifié et le contrôle du territoire impliquent souvent la perpétration de crimes violents.³²

e) Facteurs liés à la collectivité et au voisinage

Les enfants qui sont exposés de façon chronique à des actes de violence dans la collectivité, en particulier commis à l'aide d'une arme à feu, ont davantage de risques de commettre eux-mêmes des actes violents. L'exposition chronique à la violence est associée à des symptômes de dépression et d'anxiété ainsi qu'à la perpétration d'actes violents. La présence de criminalité, de drogues, d'armes et de gangs dans la collectivité présage également d'une participation plus importante à des crimes violents, tout comme la participation d'autres membres de la collectivité à des crimes violents.³³ Enfin, un quartier défavorisé (p. ex. des taux de pauvreté et de chômage élevés) augmente également les risques de violence chez les jeunes.³⁴

Au total, les facteurs de risque associés à la violence sont similaires aux facteurs liés au comportement généralement antisocial et recourent de près les facteurs de risque de délinquance générale. Le constat qui n'a rien d'étonnant dans la mesure où le comportement violent est en soi antisocial.

Lorsqu'il est établi qu'un jeune présente certains facteurs de risque, il sera important d'intervenir le plus tôt possible afin de mieux prévenir une trajectoire criminelle chronique et sérieuse. Étant donné que le risque de commettre un crime violent sur le plan physique est plus élevé de l'adolescence jusqu'au début de la vie d'adulte, et que les crimes violents perpétrés par les adultes sont généralement liés à un passé violent en tant qu'adolescents, réduire la violence chez les jeunes permettrait de réduire également le taux de violence chez les adultes.³⁵

2. Prévention de la délinquance chez les jeunes autochtones en milieu urbain

2.1 Contexte

2.1.1 Définition

Le CNPC définira la prévention de la délinquance chez les jeunes autochtones en milieu urbain de la façon suivante :

prévenir les gestes antisociaux, déviant et criminels chez les enfants et les jeunes Autochtones, entre 6 et 17 ans, et habitant les centres de population urbains moyens et grands³⁶ (dont la population compte plus de 30 000 habitants), de poser des.

2.1.2 Contexte

a) Population autochtone au Canada

Au Canada, le nombre de personnes qui s'identifient comme Autochtones augmente. Entre 1996 et 2006, cette population a connu une augmentation globale de 45 %, un taux presque six fois plus élevé que celui de 8 % qu'a connu la population non autochtone.³⁷ Cette hausse se ressent surtout dans les régions urbaines puisqu'un nombre croissant d'Autochtones migrent vers les villes.

Selon Statistiques Canada, près de 28 % des Autochtones habitent dans 10 des plus grandes villes du pays et leur croissance dans la plupart de ces villes a doublé, voir même triplé dans certains cas.³⁸

En 2006, la moitié de la population autochtone canadienne vivait dans les centres urbains³⁹ (y compris les grandes villes ou régions métropolitaines de recensement et les centres urbains plus petits), comparativement à 47 % en 1996. Réciproquement, la proportion d'Autochtones qui habite les réserves ou en régions rurales (hors réserve) a connu un déclin.⁴⁰

Dans certaines villes de l'Ouest, dont Winnipeg, Regina, Saskatoon et Edmonton, les Autochtones représentent une portion substantielle de la population (entre 5 % et 10 %). Par ailleurs, dans les villes où ils sont moins nombreux, telles que Toronto et Montréal, leur population a augmenté de 30 % et 60 %, respectivement, entre 2001 et 2006.⁴¹

Au Canada, la population autochtone est plus jeune que la population non autochtone : la moitié (48 %) de la population autochtone est constituée d'enfants et de jeunes de moins de 24 ans, une plus forte proportion que chez les non-autochtones où elle est de 31 %. On

remarque une proportion particulièrement élevée à Regina et à Saskatoon, où plus de la moitié (56 % et 55 % respectivement) de la population autochtone a 24 ans ou moins.⁴²

De plus, les jeunes Autochtones vivant en milieu urbain représentent la portion de la population autochtone canadienne qui connaît la plus forte croissance. En 2026, on prévoit que le nombre de jeunes Autochtones âgés de 15 à 19 ans aura augmenté de 37 % par rapport à celui de 2001, comparativement à 6 % pour le même groupe d'âge de la population générale.⁴³

b) Caractéristiques de la délinquance chez les jeunes autochtones

Au sein de la population des délinquants, la proportion de récidivistes est plus élevée chez les Autochtones (19 %) que chez les non autochtones (12 %). Les jeunes délinquants Autochtones, cependant, peuvent entamer une carrière criminelle grave et persistante légèrement plus tôt que leurs homologues non autochtones.⁴⁴

Les jeunes autochtones demeurent fortement surreprésentés dans les services correctionnels pour jeunes. Bien qu'ils ne comptent que pour 6 % des jeunes canadiens, les jeunes autochtones constituent 25 % des jeunes admis en détention provisoire, 33 % de ceux condamnés à une peine d'emprisonnement et 21 % de ceux faisant l'objet d'une probation en 2007-2008. L'augmentation des admissions en détention provisoire au Canada entre 2004-2005 et 2007-2008 de 23% à 25% s'explique largement par la hausse de la détention provisoire parmi les jeunes autochtones au Manitoba et en Alberta. En ce qui concerne la détention après condamnation, les plus fortes augmentations dans la représentation des jeunes autochtones se trouvent au Nouveau-Brunswick (de 6 % à 11 %), en Ontario (de 10 % à 14 %) et au Manitoba (de 80 % à 84 %).⁴⁵

Aucune étude pancanadienne connue n'a exploré spécifiquement la relation entre les populations autochtones en milieu urbain et la criminalité. Toutefois, la hausse anticipée du nombre de jeunes autochtones qui se déplacent vers les villes, ajoutée à leur marginalisation, pourrait entraîner des taux disproportionnellement élevés de délinquance et de victimisation dans ces régions.

2.1.3 Justification

Comparativement aux jeunes non autochtones, les jeunes autochtones font souvent face à des situations de marginalité et de vulnérabilité extrêmes en raison de la pauvreté, l'itinérance, des répercussions intergénérationnelles des pensionnats, des effets du placement en famille d'accueil et de la toxicomanie,⁴⁶ facteurs qui peuvent accroître le risque que ces jeunes adoptent des comportements déviants et antisociaux.

En réalité, les besoins pressants des populations autochtones en zones urbaines, associés à la croissance et à la composition de ces populations (population jeune), ont mené ces populations

à formuler des demandes urgentes en vue de l'instauration d'un nouveau cadre de gouvernance et des appels à la négociation de nouvelles structures organisationnelles, de programmes, de projets et de politiques.⁴⁷

2.2 Facteurs de risque de délinquance chez les jeunes autochtones

Au fil des années, des études ont démontré que les jeunes autochtones et non autochtones partagent de nombreux facteurs de risque de délinquance.⁴⁸ Cependant, un sous-ensemble de facteurs de risque semblent davantage associés à la délinquance chez les jeunes autochtones :

a) Caractéristiques individuelles

Les tendances criminelles des jeunes délinquants autochtones peuvent être particulièrement marquées par des problèmes de toxicomanie, ainsi les jeunes probationnaires autochtones qui ont vécu de graves problèmes de consommation d'alcool ou de drogues sont plus susceptibles de devenir des récidivistes.⁴⁹ De plus, la présence du syndrome d'alcoolisation fœtale chez la population autochtone semble augmenter la probabilité de participation à des activités criminelles.⁵⁰

b) Facteurs liés à la famille

Les taux d'incarcération élevés chez les jeunes autochtones détenus au Canada semblent s'expliquer par une série de facteurs interreliés, tels que des taux élevés de pauvreté, de toxicomanie et de victimisation, dont découle l'éclatement des familles.⁵¹

Une étude sur des jeunes délinquants autochtones et métis à Calgary révèle que la famille constituait souvent une source de socialisation négative en raison de l'incidence plus élevée d'éclatement de l'unité familiale, et de violence et de criminalité en son sein. Dans ce contexte d'instabilité, les jeunes autochtones et métis vivent des ruptures de socialisation dans diverses sphères de leur vie (p. ex. à l'école) et sont moins portés à être réceptifs aux contraintes externes qu'imposent les règles et les normes sociales. En l'absence de liens sociaux et de contraintes externes, les jeunes autochtones et métis peuvent être plus susceptibles de céder à l'attrait des sources de socialisation négatives, telles que les gangs et les pairs exerçant une influence négative, et de participer à des activités criminelles.⁵²

De plus, les recherches sur les populations autochtones en milieu urbain démontrent que l'exposition d'un enfant à la violence familiale peut entraîner des démêlés accrus avec le système de justice pénale plus tard à l'adolescence ou à l'âge adulte.⁵³ En général, ces recherches révèlent que les jeunes exposés à certains facteurs, notamment une enfance en milieu défavorisé, la maltraitance, la présence d'alcoolisme parental ou de violence parentale,

deviennent des adultes dont la vie est souvent disproportionnellement touchée par des problèmes semblables, notamment la victimisation et des démêlés avec le système de justice pénale.^{54, 55}

c) Facteurs liés à l'école

De faibles résultats scolaires peuvent aussi constituer un facteur de risque de comportements déviants et antisociaux chez les jeunes délinquants autochtones. À Calgary, une étude récente révèle que les jeunes autochtones et Métis ne fréquentant pas l'école avec assiduité, sont aux prises avec des problèmes de comportement et sont plus susceptibles d'être suspendus ou d'utiliser une arme à l'école. Ils sont aussi ceux qui subissent le plus d'intimidation à l'école.⁵⁶

d) Facteurs liés aux pairs

Les possibilités que l'influence négative de pairs soit annonciatrice d'une trajectoire chronique à criminalité élevée sont plus grandes pour les jeunes autochtones que pour les jeunes non autochtones.⁵⁷ En outre, le soutien des pairs, les relations, le statut et la protection qu'offrent les gangs les rendent attrayants pour les jeunes qui recherchent leur identité et éprouvent de la difficulté à sentir le lien qui les unit à leur culture autochtone.⁵⁸

e) Facteurs liés à la collectivité et au voisinage

Le fait que les peuples autochtones sont plus désavantagés et disproportionnellement concentrés dans des régions où la criminalité est plus élevée (p. ex. au cœur des régions métropolitaines centrales) peut signifier qu'ils sont plus enclins à participer à des activités déviantes, autant pour des raisons démographiques que socioéconomiques. Même les collectivités autochtones situées à proximité, ou en périphérie, des centres urbains ne connaissent pas de criminalité autochtone aussi élevée que ces zones au centre des villes⁵⁹ où les Autochtones sont habituellement coupés de leur famille, de leur culture et de leur collectivité, habitent des quartiers défavorisés, connaissent plus de pauvreté et possèdent des niveaux de compétences et de scolarité limités.

3. Prévention de l'intimidation en milieu scolaire

3.1 Contexte

3.1.1 Définition

L'intimidation est une forme de violence à l'école qu'on définit dans les termes suivants :

*actes, répétés au fil du temps, qui causent intentionnellement préjudice à autrui, dans le cadre d'un rapport de force déséquilibré.*⁶⁰

L'intimidation peut comprendre divers types d'agressions : physiques (p. ex. coups de poing, coups de pieds), verbales ou écrites (p. ex. menaces, injures), de nature psychologique ou sociale (p. ex. intimidation, exclusion), de même que le harcèlement sexuel et le harcèlement en raison de la race ou de la culture. Il est aussi important de remarquer qu'on peut exprimer des comportements intimidants de diverses façons (p. ex. la cyberintimidation) et qu'ils peuvent varier en gravité.⁶¹

3.1.2 Contexte

Au Canada, l'intimidation est une préoccupation grandissante et un enjeu important pour plusieurs administrations. Ceci s'explique en partie par un certain nombre de cas hautement médiatisés de suicides d'adolescents dans lesquels l'intimidation était considérée comme étant un facteur contributif.

Selon les données disponibles, l'ampleur du phénomène de l'intimidation dans les écoles canadiennes varie entre 6 % et 30 % et la fréquence des incidents liés à l'intimidation varie également.^{62, 63, 64} Environ un garçon sur sept (14 %) entre 4 ans et 11 ans intimide les autres, alors qu'environ une fille sur onze (9 %)⁶⁵ du même groupe d'âge agit ainsi. Comparativement aux garçons, les adolescentes ont recours à l'agression indirecte, sociale ou interpersonnelle⁶⁶ (p. ex. alimenter des rumeurs ou des calomnies, proférer des injures) plutôt qu'à l'agression physique.⁶⁷

Au Canada, les données de l'étude *Les comportements de santé des jeunes d'âge scolaire*, publiée en 2010, indiquent que la proportion d'étudiants qui déclarent avoir un comportement intimidant a légèrement baissé, de 15 % en 2002 à 12 % en 2010. Cependant, durant la même période, le nombre d'auteurs et de victimes d'actes d'intimidation (les jeunes qui ont recours à l'intimidation et ceux qui la subissent) est demeuré relativement stable autour de 40 %.⁶⁸ En 2011, dans un échantillon de 9 288 étudiants ontariens de la 7^e à la 12^e année, 29 % ont affirmé avoir subi de l'intimidation à l'école, alors que 21 % ont admis avoir intimidé d'autres étudiants.⁶⁹

Dernièrement, deux provinces ont mis en place des stratégies de lutte contre l'intimidation (la Colombie-Britannique et la Saskatchewan), alors que d'autres provinces ont mis en œuvre des lois pour lutter contre l'intimidation dans les écoles (l'Ontario, le Québec, le Manitoba et la Nouvelle-Écosse) ou examinent présentement des projets de loi relatifs à l'intimidation (l'Alberta, l'Île-du-Prince-Édouard et les Territoires du Nord-Ouest). Bien que le rôle des provinces et territoires soit essentiel pour la mise en œuvre de mesures destinées à lutter contre l'intimidation, cette question a suscité des échanges quant au rôle potentiel que le gouvernement fédéral pourrait jouer à cet égard.

Alors qu'on s'applique, dans diverses régions du Canada, à mettre en œuvre dans les écoles un certain nombre de programmes de lutte contre l'intimidation, bien peu ont fait l'objet d'une évaluation rigoureuse. Manifestement, les connaissances manquent en ce qui concerne l'efficacité des programmes à réduire et prévenir l'intimidation au Canada. Toutefois, on ne peut s'attendre à ce que les écoles elles-mêmes viennent à bout de ce problème social. Les efforts que les écoles déploient pour réduire l'intimidation doivent être appuyés par les attitudes et les réactions de l'ensemble des systèmes dans lesquels les enfants évoluent : la maison, les organisations sportives et parascolaires, les centres de loisir, leur environnement immédiat et la société en général, y compris les médias.

3.1.3 Justification

Les enfants et les adolescents qui intimident sont plus susceptibles d'adopter des comportements délinquants. Par exemple, des études de délinquance autorévélatrice indiquent que, comparativement aux garçons qui n'intimident jamais, ou rarement, ceux qui ont souvent recours à l'intimidation sont huit fois plus sujets à l'autodéclaration de comportements délinquants (5 % et 40 % respectivement). On observe une tendance semblable chez les filles, celles qui ont souvent recours à l'intimidation étant dix fois plus sujettes à l'autodéclaration de comportements délinquants.⁷⁰

Les enfants qui exercent l'intimidation peuvent aussi, par la suite, adopter des comportements associés au harcèlement sexuel, aux gangs ou à la toxicomanie, se procurer des armes, faire preuve de violence dans leurs fréquentations ou de violence familiale (envers le conjoint ou la conjointe, les enfants ou les aînés).^{71, 72, 73, 74, 75} Le comportement intimidant peut donc être un indicateur de tendances générales aux comportements violents et agressifs. Les efforts déployés contre l'intimidation ont le potentiel de diminuer d'autant la violence des adolescents au sein de la collectivité.⁷⁶

Des recherches longitudinales démontrent qu'un comportement d'intimidation durant l'enfance est étroitement lié à un comportement antisocial à l'adolescence et à l'âge adulte et est annonciateur de violence criminelle et de démêlés avec les forces policières et les tribunaux à l'âge adulte.^{77, 78, 79, 80, 81} Les intimideurs sont 37 % plus susceptibles de commettre des

délits à l'âge adulte,⁸² et même 11 années après avoir exercé de l'intimidation, la probabilité de délit demeure plus élevée pour ceux qui ont eu recours à l'intimidation que pour les autres.⁸³

D'autres recherches ont démontré que même après avoir contrôlé les facteurs de risque liés à l'enfance, l'intimidation à 14 ans est annonciatrice de condamnations pour crime avec violence entre 15 ans et 20 ans, de violence autodéclarée entre 15 ans et 18 ans, de faible statut professionnel à 18 ans, de consommation de drogues entre 27 ans et 32 ans, et de vie ratée à 48 ans.⁸⁴ Au Canada, les intimidateurs sont deux fois plus susceptibles de faire l'objet d'une déclaration de culpabilité que les autres, même en tenant compte de l'âge, du sexe et des autres facteurs de risque.⁸⁵

Ainsi, la prévention des comportements intimidants chez les enfants et chez les jeunes pourra permettre de réduire la probabilité future qu'ils adoptent des comportements de délinquance ou de criminalité.

3.2 Facteurs de risque liés à l'intimidation à l'école

La documentation sur les facteurs de risque liés à l'intimidation est plutôt limitée et peu de facteurs de risque en matière d'intimidation à l'école ont été mis empiriquement établis solidement et de manière constante.⁸⁶ Cependant, les recherches à ce jour, en plus d'établir la corrélation entre l'intimidation et la délinquance subséquente, proposent que nombre de facteurs de risque liés aux activités antisociales ou à la délinquance sont aussi associés aux comportements d'intimidation. Parmi les facteurs de risque qui ont fait l'objet d'études jusqu'à maintenant, on compte :

a) Caractéristiques individuelles

Les enfants qui ont recours à l'intimidation ont souvent des personnalités agressives et ont développé des attitudes antisociales qui les rendent insensibles aux agressions.⁸⁷ Ils sont également susceptibles de participer activement à des agressions à un jeune âge.⁸⁸ On associe aussi au comportement intimidant un faible contrôle de soi et le trouble d'hyperactivité avec déficit de l'attention (THADA), tout comme une plus forte présence de traits de dureté-insensibilité et de troubles du comportement.^{89, 90} Parmi l'éventail de facteurs de risque liés aux caractéristiques individuelles, l'impulsivité et un faible sens de l'empathie (émotionnelle) semblent être le plus souvent associés à l'intimidation.⁹¹

b) Facteurs liés à la famille

Les enfants qui reçoivent de leurs parents peu de soutien affectif, qui font l'objet de peu de supervision ou qui ne bénéficient que d'un rare engagement parental dans leur vie présentent plus de risques d'adopter des comportements intimidants. Une approche disciplinaire extrêmement permissive ou excessivement sévère peut aussi accroître le risque

d'intimidation.⁹² Par ailleurs, on voit également une corrélation entre un faible statut socioéconomique parental et l'intimidation.⁹³

L'intimidation est particulièrement présente chez les enfants qui ont subi de mauvais traitements de la part de ceux qui en avaient la garde, notamment la violence physique ou sexuelle.⁹⁴ Le fait d'être témoin de violence familiale à l'âge de 5 ans est aussi associé au comportement intimidant.⁹⁵ Enfin, on voit un lien entre des antécédents familiaux de recours aux services de protection de l'enfance et le comportement intimidant chez les filles, mais non chez les garçons.⁹⁶

c) Facteurs liés à l'école

Les jeunes qui se sentent détachés de leur institution d'enseignement sont plus susceptibles d'adopter des comportements antisociaux tels que l'intimidation et l'agression des pairs. Des recherches ont aussi démontré que les mêmes risques d'intimidation guettent les étudiants qui fréquentent des écoles où les conflits sont plus fréquents et qui ont l'impression de manquer de soutien social et d'attention de la part des enseignants, de la faculté, de l'administration et des autres étudiants.⁹⁷

d) Facteurs liés aux pairs

Diverses variables négatives liées aux pairs, notamment fréquenter des pairs délinquants ou associés à des gangs, constituent des facteurs de risque de comportement intimidant. Les enfants dont les amis adoptent des comportements agressifs sont plus portés à pratiquer l'intimidation.⁹⁸ Les intimideurs sont également très antipathiques aux yeux de leurs pairs, bien qu'ils ne soient pas marginalisés.⁹⁹

e) Facteurs liés à la collectivité et au voisinage

Les enfants qui déclarent avoir accès à des armes à feu ou dont l'environnement suscite des inquiétudes en matière de sécurité sont plus susceptibles d'être des intimideurs. Cet état de fait pourrait bien résulter de l'exposition à des éléments associés au milieu criminalisé (p. ex. les fusillades entre gangs) ou à d'autres comportements antisociaux ou agressions.¹⁰⁰

Bibliographie

- Agence de la santé publique du Canada. (2005). *Les jeunes et la violence* - Feuillet. Accessible à sur le site de Bibliothèque et Archives Canada http://www.collectionscanada.gc.ca/webarchives/20051229053957/http://www.phac-aspc.gc.ca/ncfv-cnivf/violencefamiliale/html/nfntsyjviolence_f.html (as of July 23, 2012).
- ANDERSHAD, H., M. KERR et H. STATTIN (2001). Bullying in school and violence on the streets: Are the same people involved? *Journal of Scandinavian Studies in Criminology & Crime Prevention*, 2(1), 31-49.
- ARTZ, S., D. NICHOLSON et D. MAGNUSON (2008). Examining sex differences in the use of direct and indirect aggression. *Gender Issues*, 25, 267–288.
- BENDER, D. et F. LÖSEL, (2011). Bullying at school as a predictor of delinquency, violence and other anti-social behaviour in adulthood. *Criminal Behaviour and Mental Health*, 21(2), 99-106.
- BOWES, L., L. ARSENEAULT, B. MAUGHAN, A. TAYLOR, A. CASPI et T.E. MOFFITT (2009). School, neighborhood, and family factors are associated with children’s bullying involvement: A nationally representative longitudinal study. *Journal of the American Academy of Child and Adolescent Psychiatry*, 48(5), 545-553.
- BRACKEN, D.C., L. DEANE et L. MORRISSETTE. (2009). Desistance and social marginalization: The case of Canadian Aboriginal offenders. *Theoretical criminology*, 13(61), 61-78.
- BRENNAN, S. (2012a). *Statistiques sur les crimes déclarés par la police, 2011*. Ottawa (Ont.), Statistique Canada.
- BRENNAN, S. (2012b). *Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse au Canada, 2010-2011*. Article de Juristat. Ottawa (Ont.), Statistique Canada.
- Centre for Addiction and Mental Health. (2011). *Ontario Student Drug Use and Health Survey (OSDUHS)*. Accessible à l’adresse : www.camh.net/research/osdus.html (en date du 8 août 2012).
- Centre for Disease Control and Prevention. (2008). Understanding youth violence. Accessible à l’adresse : <http://www.cdc.gov/ncipc/pub-res/yvfactsheet.pdf> (en date du 23 juillet 2012).
- Center for Disease Control and Prevention. (sans date). Accessible à l’adresse : <http://www.cdc.gov/ViolencePrevention/youthviolence/riskprotectivefactors.html> (en date du 10 mai 2012).
- CHARACH, A., D.J. PEPLER et S. ZIEGLER (1995). Bullying at school: A Canadian perspective. *Education Canada*, 35, 12-18.
- CHRISTIE, C.A., C.M. NELSON et K. JOLIVET (2005). *Prevention of antisocial and violent behavior in youth: A review of the literature*. Lexington, KY: University of Kentucky.
- CRAIG, W.M., R.D. PETERS et R. KONARSKI (1998). *L’intimidation et la victimisation chez les enfants d’âge scolaire au Canada*. Série des documents de travail – Direction générale

- de la recherche appliquée. Hull (Qué.), Développement des ressources humaines Canada.
- DECOSTER, S., K. HEIMER et S.M. WITTRICK (2006). Neighborhood disadvantage, social capital, street context, and youth violence. *The Sociological Quarterly*, 47, 723-753.
- Environics Institute (2010). *L'Étude sur les Autochtones vivant en milieu urbain : état principal*. Toronto (Ont.), Environics Institute.
- ESPELAGE, D.L., K. BOSWORTH et T.R. SIMON (2000). Examining the social context of bullying behaviors in early adolescence. *Journal of Counseling and Development*, 78(3), 326-333.
- FALB, K.L., H.L. MCCAULEY, M.R. DECKER, J. GUPTA, A. RAJ et J.G.SILVERMAN (2011). School bullying perpetration and other childhood risk factors as predictors of adult intimate partner violence perpetration. *Archives of Pediatrics and Adolescent Medicine*, 165(10), 890-894.
- FARRINGTON, D.P. (1993). Understanding and preventing bullying. In M. Tonry et N. Morris (Eds.) *Crime and Justice, Vol 17*, (pp. 381-458). Chicago: University of Chicago Press.
- FARRINGTON, D.P. et A. BALDRY (2010). Individual risk factors for school bullying. *Journal of Aggression, Conflict and Peace Research*, 2(1), 4-16.
- FARRINGTON, D.P. et M.M. TTOFI (2011). Bullying as a predictor of offending, violence and later life outcomes. *Criminal Behaviour and Mental Health*, 21(2), 90-98.
- FREEMAN, J.G., M. KING, W. PICKETT, W. CRAIG, F. ELGAR, I. JANSSEN et D. KLINGER (2011). *La santé des jeunes Canadiens : un accent sur la santé mentale*. Ottawa (Ont.), Agence de la santé publique du Canada.
- GREKUL, J. et K. SANDERSON (2011). "I thought people would be mean and shout.' Introducing the Hobbema Community Cadet Corps: A response to youth gang involvement?" *Journal of Youth Studies*, 14(1), 41-57.
- HAWKINS, J.D., T.I. HERRENKOHL, D.P. FARRINGTON, D. BREWER, R.F. CATALANO, T.W. HARACHI et L. COTHERN. (2000, April). *Predictors of Youth Violence*. Juvenile Justice Bulletin, Washington, DC: Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention.
- HARRIS, S., G. PETRIE et W. WILLOUGHBY (2002). *Bullying among 9th graders: An exploratory study*. Youth and violence factsheet - NASSP Bulletin, 86, 1630.
- HERRENKOHL, T.I., E. MAGUIN, K.G. HILL, J.D. HAWKINS, R.D. ABBOTT et R.F. CATALANO (2000). Developmental risk factors for youth violence. *Journal of Adolescent Health*, 26, 176-186.
- HOLMES, S. et S. BRANDENBURG-AYRES (1998). Bullying behavior in school: A predictor of later gang involvement. *Journal of Gang Research*, 5(2), 1-6.
- HOMEL, J.B. (2009). *Pathways from school bullying to adult aggression: A longitudinal study*. PhD thesis. Australian National University.
- HULL, J. (2008). Entre espoir et adversité : la jeunesse autochtone et l'avenir du Canada – Les jeunes Autochtones et le marché du travail canadien. *Horizons*, 10(1), 40-44.
- JANSEN, D.E.M.C., R. VEENSTRA, J. ORMEL, F.C. VERHULST et S.A. REIJNEVELD (2011). Early risk factors for being a bully, victim, or bully/victim in late elementary and early secondary education. The longitudinal TRAILS study. *BMC Public Health*, 11, 440-446.

- JIANG, D., M. WALSH et L.K. AUGIMERI (2011). The linkage between childhood bullying behaviour and future offending. *Criminal Behaviour and Mental Health*, 21(2), 128-135.
- LA PRAIRIE, C. (1992). *La surreprésentation des Autochtones dans les établissements correctionnels et ses répercussions sur la prévention du crime*. Collection sur les Autochtones. Ottawa (Ont.), Solliciteur général Canada.
- LA PRAIRIE, C. (1994). *Visibles mais sans voix : les Autochtones dans la ville*. Ottawa (Ont.), ministère de la Justice.
- LA PRAIRIE, C. (2002). Aboriginal over-representation in the criminal justice system: A tale of nine cities. *Revue canadienne de criminologie = Canadian Journal of Criminology*, 44(2), 181-208.
- LA PRAIRIE, C. et P. STENNING (2003). Exilés, rue principale : réflexions sur la surreprésentation autochtone dans le système de justice pénale. Dans D. Newhouse & E. Peters (dir.), *Des gens d'ici : les Autochtones en milieu urbain* (p. 195-210). Ottawa (Ont.), Projet de recherche sur les politiques.
- LATIMER, J. et L.C. FOSS (2004). *Profil instantané d'une journée des jeunes Autochtones sous garde au Canada : phase II*. Ottawa (Ont.), Division de la recherche et de la statistique, ministère de la Justice Canada. Accessible à l'adresse <http://www.justice.gc.ca/fra/pi/rs/rap-rep/2004/jj2-yj2/jj2.pdf> (en date du 8 août 2012).
- LESCHIED, A. W., A.L. CUMMINGS, M. VAN BRUNSCHOT, A. CUNNINGHAM et A. SAUNDERS (2000). *La violence chez les adolescentes : étude documentaire et corrélations*. Ottawa (Ont.), Solliciteur général du Canada.
- LOEBER, R., W.B. VAN KAMMEN et M. FLETCHER (1996). *Serious, violent, and chronic offenders in the Pittsburgh Youth Study: Unpublished data*. Pittsburgh, PA: Western Psychiatric Institute and Clinic.
- LUDWIG, K.A. et J.S. WARREN (2009). Community violence, school-related protective factors, and psychosocial outcomes in urban youth. *Psychology in the Schools*, 36(10), 1061-1073.
- KEMPF-LEONARD, K., P.E. TRACY et J.C. HOWELL (2001). Serious, violent, and chronic juvenile offenders: The relationship of delinquency career types to adult criminality. *Justice Quarterly*, 18(3), 449-478.
- KONG, R. (2009). Les services communautaires et le placement sous garde des jeunes au Canada, 2007-2008. *Juristat*, 29(2). Centre canadien de la statistique juridique. Accessible à l'adresse <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2009002/article/10846-fra.pdf>
- KROHN, M.D., T.P. THORNBERRY, C. RIVERA et M. LE BLANC (2001). Later delinquency careers. In R. Loeber and D.P. Farrington (Eds.), *Child Delinquents: Development, Intervention, and Service* (p. 67-94). Thousand Oaks, CA: Sage.
- KRUG, E.G., L.L. DAHLBERG, J.A. MERCY, A. ZWI et R. LOZANO-ASCENCIO (2002). *Rapport mondial sur la violence et la santé – Les jeunes et la violence (chapitre 2)*. Accessible sur le site de l'Organisation mondiale de la Santé à l'adresse

http://www.who.int/violence_injury_prevention/violence/world_report/fr/index.html
(en date du 23 juillet 2012).

- MACRAE-KRISA, L.D., L.D. BERTRAND et M. COSTELLO (2011). *Risk and protective factors among an ethnically diverse sample of youth offenders in Calgary*. Calgary, AB: Mount Royal University Centre for Criminology & Justice Research.
- MARINI, Z., A.V. DANE et S.L. BOSACKI (2006). Direct and indirect bully-victims: differential psychosocial risk factors associated with adolescents involved in bullying and victimization. *Aggressive Behavior*, 32(6), 551-569.
- MAZEROLLE, P., A. PIQUERO et R. BRAME (2010). Violent onset offenders: Do initial experiences shape criminal career dimensions? *International Criminal Justice Review*, 20(2), 132-146.
- MCMULLEN, K. (2005). Les Autochtones des régions urbaines du Canada : réduire l'écart relativement au niveau de scolarité. *Questions d'éducation : le point sur l'éducation, l'apprentissage et la formation au Canada*, 2(3). Ottawa (Ont.), Statistique Canada.
- MIN, J.K., R.F. CATALANO, K. HAGGERTY et R.D. ABBOTT (2011). Bullying at elementary school and problem behaviour in young adulthood: A study of bullying, violence and substance use from age 11 to age 21. *Criminal Behaviour and Mental Health*, 21(2), 136-144.
- MOHAPATRA, S., H. IRVING, A. PAGLIA-BOAK, C. WEKERLE, E. ADLAF et J. REHM (2010). History of family involvement with Child Protective Services as a risk factor for bullying in Ontario schools. *Child and Adolescent Mental Health*, 15(3), 157-163.
- MONCHALIN, L. (2012). *Reducing crime affecting urban Aboriginal people: The potential for effective solutions in Winnipeg*. PhD thesis. University of Ottawa.
- Montreal Urban Aboriginal Community Strategy Network (2012). *Report: The Aboriginal justice research project*. Montreal, QC: International Centre for the Prevention of Crime.
- MOUTTAPA, M., T. VALENTE, P. GALLAHER, L.A. ROHRBACH et J.B. UNGER (2004). Social network predictors of bullying and victimization. *Adolescence*, 39(154), 315-335.
- NANSEL, T.R., M. OVERPECK, R.S. PILLA, W J. RUAN, B. SIMONS-MORTON et P. SCHEIDT (2001). Bullying behaviors among U.S. youth. *Journal of the American Medical Association*, 16, 2094-2100.
- O'CONNELL, P., SEDIGHDEILAMI, F., PEPLER, D.J., CRAIG, W., CONNOLLY, J., ATLAS, R., SMITH, C., and CHARACH, A. (1997). *Prevalence of bullying and victimization among Canadian elementary and middle school children*. Available from <http://www.eric.ed.gov/PDFS/ED427834.pdf> (as of May 19, 2011).
- OGRODNIK, L. (2010). *Les enfants et les jeunes victimes de crimes violents déclarés par la police, 2008* (Série de profils du Centre canadien de la statistique juridique). Ottawa (Ont.), Statistique Canada.
- OLWEUS, D. (1999). *Violence entre élèves, harcèlements et brutalités : les faits, les solutions*. Paris, ESF.
- OLWEUS, D., S.P. LIMBER et S. MIHALIC (1999). *The Bullying Prevention Program: Blueprints for Violence Prevention, Vol. 10*. Boulder, CO: Center for the Study and Prevention of Violence.

- PEPLER, D.J. et W.M. CRAIG (2000). *Making a difference in bullying*. LaMarsh Research Report #60. Toronto, ON: LaMarsh Centre for Research on Violence and Conflict Resolution.
- RENDA, J., S. VASSALLO et B. EDWARDS (2011). Bullying in early adolescence and its association with anti-social behaviour, criminality and violence 6 and 10 years later. *Criminal Behaviour and Mental Health*, 21(2), 117-127.
- ROJAS, E.Y. et H.M. GRETTON (2007). Background, offence characteristics, and criminal outcomes of Aboriginal youth who sexually offend: A closer look at Aboriginal youth intervention needs. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 19(3), 257-283.
- SHIELDS, A. et D. CICHETTI (2001). Parental maltreatment and emotion dysregulation as risk factors for bullying and victimization in middle childhood. *Journal of Clinical Child Psychology*, 30(3), 349-363.
- SMITH, P.K. et D. THOMPSON (1991). *Practical approaches to bullying*. Great Britain: David Fulton Publishers.
- SOURANDER, A., A. BRUNSTEIN KLOMEK, K. KUMPULAINEN, A. PUUSTJÄRVI, H. ELONHEIMO, T. RISTKARI, T. TAMMINEN, I. MOILANEN, J. PIHA et J.A. RONNING (2011). Bullying at age eight and criminality in adulthood: Findings from the Finnish Nationwide 1981 Birth Cohort Study. *Social Psychiatry and Psychiatric Epidemiology*, 46(12), 1211-1219.
- SNYDER, H.N. (1998). Serious, violent, and chronic juvenile offenders: An assessment of the extent of and trends in officially recognized serious criminal behavior in a delinquent population. In R. Loeber and D.P. Farrington (Eds.), *Serious and violent juvenile offenders* (p. 428-444). Thousand Oaks, CA: Sage.
- Statistique Canada. (2008). *Criminalité chez les jeunes, 2006*. Le Quotidien.
- Statistique Canada. (2011). Communication personnelle, renseignements demandés par le Centre national de prévention du crime, Sécurité publique Canada.
- TAYLOR-BUTTS, A. (2010). À quel endroit et à quel moment les jeunes commettent des crimes déclarés par la police, 2008. *Juristat* 30(2). Ottawa (Ont.), Statistique Canada.
- TREMBLAY, R.E. (2007). The development of youth violence: An old story with new data. *European Journal of Criminal Policy Research*, 13, 161-170.
- TTOFI, M.M., P. FARRINGTON, F. LÖSEL et R. LOEBER (2011). The predictive efficiency of school bullying versus later offending: A systematic/meta-analytic review of longitudinal studies. *Criminal Behaviour & Mental Health*, 21(2), 80-89.
- UNNEVER, J. et D.G. CORNELL (2003). Bullying, self control, and ADHD. *Journal of Interpersonal Violence*, 18, 129-147.
- VAN DER WAL, M. F., C. A. M. DE WIT et R.A. HIRASING (2003). Psychosocial health among young victims and offenders of direct and indirect bullying. *Pediatrics*, 111, 1312-1317.
- VEENSTRA, R., S. LINDENBERG, A.J. OLDEHINKEL, A.F. DE WINTER, F.C. VERHULST et J. ORMEL (2005). Bullying and victimization in elementary schools: A comparison of bullies, victims, bully/victims, and uninvolved preadolescents. *Developmental psychology*, 41(4), 672-682.

- VIDING, E., E. SIMMONDS, K.V. PETRIDES et N. FREDERICKSON (2009). The contribution of callous-unemotional traits and conduct problems to bullying in early adolescence. *Journal of Child Psychology & Psychiatry*, 50(4), 471-481.
- VOLK, A., W. CRAIG, W. BOYCE et M. KING (2003, May). "Adolescent risk correlates of bullying and different types of victimization". Poster presented at the World Congress on Child and Youth Health, Vancouver, May 2003.
- WILLIAMS, K., L. RIVERA, R. NEIGHBOURS et V. REZNIK (2007). Youth violence prevention comes of age: Research, training and future directions. *Annual Review of Public Health*, 28, 195-211.
- YESSINE, A.K. et J. BONTA (2009). The offending trajectories of youthful Aboriginal offenders. *Revue canadienne de criminologie et justice pénale = Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, 51(4), 435-472.

Notes en fin de texte

¹ Krug et autres (2002).

² Agence de la santé publique du Canada (2005).

³ Brennan (2012a).

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ibid.*

⁶ *Ibid.*

⁷ Tableau CANSIM 051-0001

⁸ Brennan (2012b).

⁹ Tableau de données : <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2012001/article/11645/c-g/desc/desc01-fra.htm>

¹⁰ Taylor-Butts (2010).

¹¹ *Ibid.*

¹² *Ibid.*

¹³ Ogrodnik (2010).

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ Statistique Canada (2008).

¹⁶ Statistique Canada (2011).

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ Kempf-Leonard et autres (2001).

¹⁹ Snyder (1998).

²⁰ Loeber et autres (1996).

²¹ Kempf-Leonard et autres (2001).

²² Krug et autres (2002).

²³ Centre for Disease Control and Prevention. (2008).

²⁴ Hawkins et autres (avril 2000).

²⁵ Herrenkohl et autres (2000).

²⁶ Williams et autres (2007).

-
- ²⁷ Centers for Disease Control and Prevention. (sans date).
- ²⁸ Mazerolle et autres (2010).
- ²⁹ Krohn et autres (2001).
- ³⁰ Tremblay (2007).
- ³¹ *Ibid.*
- ³² Grekul et Sanderson (2011).
- ³³ Ludwig et Warren (2009).
- ³⁴ DeCoster et autres (2006).
- ³⁵ Tremblay (2007).
- ³⁶ Définition fournie par Statistique Canada. Pour de plus amples renseignements, consultez (<http://www.statcan.gc.ca/subjects-sujets/standard-norme/sgc-cgt/urban-urbain-fra.htm>)
- ³⁷ Environics Institute (2010).
- ³⁸ McMullen (2005).
- ³⁹ Selon Statistique Canada, une région urbaine est définie comme une région ayant une concentration démographique d'au moins 1 000 habitants et une densité de population de 400 ou plus habitants au kilomètre carré.
- ⁴⁰ Environics Institute (2010).
- ⁴¹ *Ibid.*
- ⁴² *Ibid.*
- ⁴³ Hull (2008)
- ⁴⁴ Yessine et Bonta (2009).
- ⁴⁵ Kong (2009).
- ⁴⁶ La Prairie (1994).
- ⁴⁷ Réseau pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone de Montréal (2012).
- ⁴⁸ Yessine et Bonta (2009).
- ⁴⁹ *Ibid.*
- ⁵⁰ Rojas et Gretton (2007).
- ⁵¹ Latimer et Foss (2004).
- ⁵² MacRae-Krisa et autres (2011).
- ⁵³ La Prairie (1994).
- ⁵⁴ La Prairie (1992, 1994, 2002).
- ⁵⁵ Monchalin (2012).
- ⁵⁶ MacRae-Krisa et autres (2011).
- ⁵⁷ Yessine et Bonta (2009).
- ⁵⁸ Bracken et autres (2009).
- ⁵⁹ La Prairie et Stenning (2003).
- ⁶⁰ Pepler et Craig (2000).
- ⁶¹ *Ibid.*
- ⁶² Charach et autres (1995).
- ⁶³ O'Connell et autres (1997).
- ⁶⁴ Volk et autres (2003, May).
- ⁶⁵ Craig et autres (1998).
- ⁶⁶ Pour d'autres définitions d'agression indirecte, d'agression sociale et d'agression relationnelle, voir Artz et autres (2008).
- ⁶⁷ Leschied et autres (2000).
- ⁶⁸ Freeman et autres (2011).
- ⁶⁹ Centre de toxicomanie et de santé mentale (2011).
- ⁷⁰ Van der Wal et autres (2003).
- ⁷¹ Pepler et Craig (2000)

-
- ⁷² Holmes et Brandenburg-Ayres (1998).
⁷³ Andershad et autres (2001).
⁷⁴ Falb et autres (2011).
⁷⁵ Min et autres (2011).
⁷⁶ Falb et autres (2011).
⁷⁷ Farrington (1993).
⁷⁸ Homel (2009).
⁷⁹ Sourander et autres (2011).
⁸⁰ Renda et autres (2011).
⁸¹ Bender et Lösel (2011).
⁸² Olweus et autres (1999).
⁸³ Ttofi et al (2011).
⁸⁴ Farrington & Ttofi (2011).
⁸⁵ Jiang et autres (2011).
⁸⁶ Farrington et Baldry (2010).
⁸⁷ Marini et autres (2006).
⁸⁸ Olweus (1993).
⁸⁹ Unnever & Cornell (2003).
⁹⁰ Viding et autres (2009).
⁹¹ Farrington et Baldry (2010).
⁹² Olweus (1993).
⁹³ Jansen et autres (2011).
⁹⁴ Shields et Cicchetti (2001).
⁹⁵ Bowes et autres (2009).
⁹⁶ Mohapatra et autres (2010).
⁹⁷ Nansel et autres (2001).
⁹⁸ Mouttapa et autres (2004).
⁹⁹ Veenstra et autres (2005).
¹⁰⁰ Espelage et autres (2000).